

La Côte

L'aide au Livre sur les quais prend l'ascenseur

Morges

La manifestation recevra 100 000 francs de la Ville en 2018. Le Conseil communal a validé la proposition de l'Exécutif... à deux voix près

Deux, quatre, six, 10 millions de francs... Le Conseil communal de Morges a l'habitude de voter sur des montants à sept ou huit chiffres. Mercredi soir, c'est une augmentation de 30 000 francs de la subvention accordée au Livre sur les quais qui était au menu de la séance. Une somme modeste qui a cependant engendré un important débat.

Il faut dire que le rapport de la commission chargée d'étudier l'objet avait déjà remis en cause la demande de la Municipalité de faire passer l'aide accordée à la manifestation à 100 000 francs pour 2018 et de s'aligner ainsi sur le subsidie cantonal. «Après un examen approfondi, la majorité des commissaires arrive à la conclusion que cette proposition n'est ni nécessaire ni profitable aux Morgiens», résumait mercredi soir le président de la commission Pierre-Marc Burnand.

Un point de vue partagé par son collègue du PLR Richard Bou-

vier. «Les organisateurs ne demandent rien, a-t-il rappelé. Modifier le subsidie alors qu'une motion souhaitant la mise en place d'une politique de subventionnement équilibrée et transparente des manifestations est en cours de traitement n'est pas judicieux. De plus, en tenant compte des prestations en nature, le soutien de la Ville se monte déjà à 120 000 francs.»

Des propos auxquels le conseiller Jean-Bernard Thuler n'a pas manqué de réagir. «Le danger de maintenir le statu quo est que les prestations qui demeurent gratuites deviennent payantes», a indiqué l'élue POP. Avant que le syndic Vincent Jaques ne prenne la parole: «La Municipalité n'a pas choisi ce montant de 100 000 francs sur un coup de tête. L'Association Le Livre sur les quais, le Canton et la Commune ont identifié que l'augmentation de la subvention permettrait de doter la manifestation d'une assise financière sur le long terme.»

C'est finalement les partisans d'une hausse qui ont eu le dernier mot. Lors du comptage des voix, les scrutateurs ont même dû s'y reprendre à plusieurs reprises pour obtenir le résultat exact: à 43 voix contre 41, l'assemblée a validé le nouveau montant. **R.C.**

Le procureur blanchit l'Exécutif de La Chaux

Communes

Le Ministère public n'est pas entré en matière sur une plainte déposée par trois anciens municipaux

Non-entrée en matière et soulagement pour les accusés. La crise ayant ébranlé le village de La Chaux (Cossoney) au printemps 2015, s'amplifiant jusqu'à entraîner la démission de l'Exécutif au complet et la mise sous tutelle de la Commune par l'État, vient de connaître ce qui sera, a priori, un ultime soubresaut. Le Ministère public de l'arrondissement de La Côte a en effet décidé de ne pas entrer en matière sur une dénonciation pénale contre inconnu pour «abus d'autorité et gestion déloyale des intérêts publics» formulée par trois anciens municipaux qui ne s'étaient pas représentés en 2016.

Le délai de recours étant désormais échu, l'ancien syndic et principal visé par la démarche, Paul-Henri Marguet, peut pousser un ouf de soulagement. «Cela confirme ce que nous avons tou-

jours dit: même si nous n'avons pas fait tout juste, nous n'avons rien fait d'illégal, ni dans un but d'enrichissement personnel. Notre seul regret est de ne pas avoir pu nous exprimer durant la procédure sur les quelques aspects annexes qui nous sont reprochés», complète celui qui préside toujours la Fondation culturelle et sociale de La Chaux, entité ayant bénéficié de certains avantages comptables par méconnaissance, mais qui ont été corrigés dès qu'identifiés.

Cette décision de justice est aussi un soulagement pour la syndique actuelle, Brigitte Dufour-Fallot, car la Commune a désormais retrouvé un rythme de croisière beaucoup plus naturel et serein. N'ayant pas eu connaissance du contenu exact de la dénonciation malgré son statut, elle ne se prononce pas sur la procédure qui vient de s'achever. Par contre, elle se veut que rien ne vienne entraver la dynamique retrouvée. «Nous formons désormais une équipe travaillant de manière rationnelle et dans un climat très agréable. Les choses avancent.» **S.MR**

Nyon

Une pharmacie et un fitness en plus

Au mois de mai 2017, le Conseil communal avait refusé l'aménagement d'une maison de quartier aux Jardins du Couchant, dans le projet immobilier en construction à côté de l'hôpital. Les promoteurs ont revu leurs plans pour réaffecter les locaux auxquels la Ville a dû renoncer. À la place des lieux de réunion, de locaux de répétition et d'une salle polyvalente, entre autres, un fitness et une pharmacie seront aménagés. Des logements supplémentaires sont également prévus, comme le demande le dossier mis à l'enquête. **R. E.**

Morges

Cherche fonds pour orgue

Si le Conseil communal a accordé mercredi soir un crédit de 2,126 millions pour le remplacement de l'orgue du temple ainsi que des travaux de rénovation intérieurs, il a en revanche demandé à la Municipalité de lancer une recherche de subventions et participations de tiers pour financer l'instrument à vent. Ce que l'Exécutif a volontiers accepté. «Nous saluons l'idée de la commission, a déclaré le syndic morgien, Vincent Jaques. Nous allons nous plier à cette volonté avec bienveillance, mais également détermination.» **J.L.**

Riviera-Chablais

Les Guggenmusik n'ont jamais joué aussi juste

Jadis créés pour chasser l'hiver avec leur tintamarre, les bruyants orchestres ont appris leur partition. Au risque de se standardiser

David Genillard

Des personnages les fesses au vent ou dissimulés derrière des masques bestiaux, tapant sur des ustensiles de cuisine pour produire un raffut à l'exact opposé de la divine musique des anges... Lorsque le fêtar-assourdi jette un œil aux Guggen les plus déjantés, il se dit que les gravures médiévales sont encore d'actualité brûlante. Nés en Suisse centrale et mentionnés dans les textes depuis le XVIe siècle, les bruyants orchestres ont pourtant très largement évolué.

«À l'origine, les Guggenmusik avaient pour mission de faire fuir l'hiver», explique Mireille Dorthe, présidente de l'Amicale des commissaires du Carnaval de Monthey. Pour cela, elles revêtaient des masques effrayants et faisaient le plus de raffut possible.» Mais aujourd'hui les costumes chatoyants et bariolés ont pris le relais et les musiciens ont appris leur partition.

Actif depuis plus de trente-cinq ans au comité du Carnaval de Monthey et fondateur de la première Guggen locale – les Kameztr –, Freddy Forny a vécu de l'intérieur cette transformation. «Au départ, j'avais fait venir deux Guggen à Monthey. J'avais dû aller les chercher à Bâle et à Lucerne, parce que ça n'existait pas encore ailleurs. On en accueille aujourd'hui quinze à vingt, de toute la Suisse. Les musiciens se sont perfectionnés, ils répètent des mois à l'avance, plusieurs fois par semaine.» «Les Bâlois ont été les premiers à hausser leur niveau, mais le phénomène s'est répandu», ajoute Mireille Dorthe. «Les Lucernois se distinguent par exemple en faisant exprès d'ajouter quelques fausses notes, ajoute le désormais ex-responsable des Guggen au sein du comité. D'une cacophonie totale, on est passé à une cacophonie maîtrisée.»

Présidente de la clique montheyenne les Kamikazes, Lise Moulin estime que l'objectif de qualité a toujours motivé sa troupe. «Depuis nos débuts, on répète une fois par semaine. Et, comme dans



Les Guggen sont un élément incontournable du Carnaval de Monthey depuis trente ans.

«D'une cacophonie totale, on est passé à une cacophonie maîtrisée»

Freddy Forny Ancien responsable des Guggen du Carnaval de Monthey

beaucoup d'autres Guggen, une bonne part de nos membres viennent de la fanfare et possèdent un bon niveau à la base.»

Avec cette «professionnalisation», certains anciens ont lâché, relève Freddy Forny. Ces formations n'ont toutefois aucun mal à recruter. La preuve, au fil des dernières décennies, elles se sont multipliées en Suisse, tout en

grandissant en taille. «Il y a eu une sorte de «bulle» des Guggen à un moment. Il s'en est formé dans tous les villages», explique Lise Moulin. Aux Kamikazes, on a été jusqu'à soixante musiciens, contre une trentaine aujourd'hui.»

Reine des neiges au menu

Mais cette mode a vu les Guggen perdre en diversité ce qu'elles avaient gagné en musicalité. Échapper ce week-end au thème de *Game of Thrones* ou à ceux de *Pirates des Caraïbes* ou de *La reine des neiges* et son obsédant *Liberlé! Délivré!* s'annonce mission impossible. «C'est tout le dilemme des Guggen», concède Lise Moulin. On doit élaborer un programme que les musiciens ont du plaisir à jouer, mais aussi répondre aux attentes du public. On ne coupe pas au tube de l'été.»

Où faire carnaval ce week-end?

Monthey Un 146e Carnaval «bestial» avec, entre autres, l'intronisation de la princesse Rosy Ire (vendredi, 18 h 30), puis l'élection de Miss Pimponicaïlle à minuit, le 2e Championnat du monde du lancer de confettis (samedi, 19 h), le grand cortège (dimanche, 14 h 30), le concours des masques des enfants (lundi, 14 h) et, surtout, «la» soirée montheyenne, Pimponicaïlle, le lundi. **www.carnavaldemonthey.com**
Saint-Maurice Le 168e Carnaval

agaunois s'ouvre vendredi, à 20 h. Soirée Rock'n'roll Attitude samedi, dès 17 h 45. Le dimanche, grand cortège à 14 h 30 et remise des prix des plus beaux chars à 18 h. Mardi, carnaval des enfants dès 13 h 30, concours de masques. **www.carna-st-maurice.ch**
Saint-Gingolph Le samedi, cortège nocturne et transfrontalier de Carnarouille à 19 h 30. Mardi, dès 14 h 30, Rioulette des enfants puis cérémonie du Bonhomme Hiver. **www.facebook.com/carnarouile**

➔ 24 heures.ch

Scanner le QR code pour faire notre quiz musical

Grosses tensions au sein des Transports publics VMCV

Riviera

Le budget 2018, prévoyant des postes supplémentaires, a été refusé. La direction prévoit donc de supprimer des jours de congé

«La promesse d'améliorer la situation de l'année écoulée n'a pas été tenue», explique Tony Mainolfi, secrétaire du Syndicat du personnel des transports (SEV). Ce dernier estime que la direction des Transports publics VMCV (Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve) a désormais perdu toute crédibilité après le refus de

son projet de budget 2018 par le conseil d'administration. «Cette situation a de graves conséquences sur les conditions de travail du personnel roulant, qui devra renoncer à des jours de congé et faire preuve d'une flexibilité extrême pour garantir les prestations de l'entreprise», poursuit Tony Mainolfi. Et cela surviendrait après une année 2017 qui aurait été particulièrement difficile pour le personnel.

La situation serait devenue intenable. «Des courriers ont déjà été supprimés l'an passé sans que les usagers ne s'en aperçoivent, confie un chauffeur. Et l'absentéisme augmente. Nous som-

mes sous pression pour des raisons de manque d'effectif. Sur un nombre de 103 à 105 chauffeurs, ils nous en manquent dix.»

La direction a informé le personnel mercredi de l'absence de budget pour cette année. Ce qui pourrait avoir des effets sur l'exploitation des lignes durant plusieurs mois. Notamment en termes de sécurité, selon le syndicat, le personnel roulant ayant déjà été fortement éprouvé par une année écumée chaotique sur le plan des horaires de travail. «Les employés souhaitent les voir s'améliorer, après de dures négociations menées à la fin de l'année», rappelle Tony Mainolfi.

Et la direction s'était engagée à répondre à ses vœux. Alors que le niveau d'exigence envers le personnel est extrêmement élevé, elle n'a pas été capable d'assumer son rôle en matière de gouvernance. Il est inacceptable que le budget 2018 ne soit toujours pas sous toit.»

Les employés, soutenus par le syndicat, exigent désormais de la direction et du conseil d'administration «la mise en place de toutes les mesures nécessaires pour garantir l'exploitation dans des conditions normales pour le personnel». La direction des VMCV n'a pas souhaité s'exprimer. **Claude Béda**

Nord vaudois-Broye



En cas de construction d'un nouveau bâtiment scolaire primaire sur le site actuel des courts de tennis avenchois, un municipal voisin craint une perte de production d'énergie pour sa maison Minergie (en bas à gauche). JEAN-PAUL GUINARD

Le municipal socialiste ne veut pas de l'école primaire

Avenches

Souhaité pour la rentrée 2020, le futur collège est freiné par le recours d'un élu vivant à côté

Sébastien Galliker

L'affaire est peu banale et empoisonne la vie politique avenchoise depuis plusieurs semaines. Alors que le Conseil communal devra se prononcer, jeudi 15 février, sur un crédit de 1,34 million de francs en vue de réaliser les travaux préparatifs à la construction d'un nouveau collège primaire d'une dizaine de classes, le PPA Sous-Ville, qui régit le développement prévu pour les écoles dans le secteur, fait l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du canton de Vaud. Un recours déposé par deux voisins, dont l'un se trouve être également... municipal de la commune d'Avenches!

Contacté, l'élue socialiste nous a fait savoir qu'il n'avait aucune déclaration à formuler à ce sujet, avant de brusquement écourter notre conversation téléphonique. Pourtant, son courroux contre le dossier peut paraître compréhensible. Propriétaire d'une maison Minergie sise sur une par-

«Normalement, dans l'exercice politique, un municipal se doit de respecter la collégialité. Mais chaque élu reste un citoyen qui a des droits et peut en faire usage», explique Vincent Duvoisin, chef de la division des droits politiques au service des communes vaudois

celle voisine, il craint une perte de production d'énergie, notamment de ses panneaux solaires en toiture.

En avril dernier, quand le Conseil communal avait levé son opposition, la commission technique ayant analysé le dossier relatif à un municipal pourrait avoir un lien personnel ou financier avec l'objet à traiter, il doit se récuser. Sachant que les dossiers scolaires reviennent souvent à l'ordre du jour des municipalités, notamment dans une région broyarde en fort développement démographique, il se murmure que l'élue est souvent écarté des débats.

C'est justement pour faire face à cette démographie galopante et centraliser les lieux d'enclasse-

ment - afin d'économiser sur les transports - que l'Association scolaire d'Avenches et environs (ASIA) souhaite que la Commune construite ce nouveau bâtiment. Selon une planification établie depuis 2012 déjà, la future école primaire doit s'installer sur les courts de tennis du TC Avenches, dont la reconstruction est prévue dans la zone sportive en cours d'aménagement. «Cette opération donne du sens à notre zone sportive. Elle nous permet aussi d'aller vers la densification souhaitée par la LAT dans notre zone d'intérêt public dévolue aux écoles», glisse encore la syndique socialiste.

Démarche exceptionnelle

Selon le service des communes et du logement du canton de Vaud, la démarche est assez rare, voire exceptionnelle. «Normalement, dans l'exercice politique, un municipal se doit de respecter la collégialité, mais chaque élu reste un citoyen qui a des droits et peut en faire usage», explique Vincent Duvoisin, chef de la division des droits politiques, sans se prononcer sur le cas précis, dont il n'avait pas connaissance.

Syndique de la cité romaine, Roxanne Meyer Keller ne souhaite pas non plus s'exprimer sur le cas précis, mais signale que, selon la loi sur les communes, chaque fois qu'un municipal pourrait avoir un lien personnel ou financier avec l'objet à traiter, il doit se récuser. Sachant que les dossiers scolaires reviennent souvent à l'ordre du jour des municipalités, notamment dans une région broyarde en fort développement démographique, il se murmure que l'élue est souvent écarté des débats.

C'est justement pour faire face à cette démographie galopante et centraliser les lieux d'enclasse-

ment - afin d'économiser sur les transports - que l'Association scolaire d'Avenches et environs (ASIA) souhaite que la Commune construite ce nouveau bâtiment. Selon une planification établie depuis 2012 déjà, la future école primaire doit s'installer sur les courts de tennis du TC Avenches, dont la reconstruction est prévue dans la zone sportive en cours d'aménagement. «Cette opération donne du sens à notre zone sportive. Elle nous permet aussi d'aller vers la densification souhaitée par la LAT dans notre zone d'intérêt public dévolue aux écoles», glisse encore la syndique socialiste.

Containers nécessaires?

Président du Conseil de direction de l'ASIA et municipal avenchois, Gaëtan Aebly insiste sur le besoin de nouveaux locaux: «Si tout se déroule selon nos souhaits, cette école doit ouvrir ses portes pour la rentrée 2020. Selon les études démographiques, un délai jusqu'en 2021 devrait encore pouvoir être absorbé, mais au-delà, l'ASIA devra demander à la Commune de trouver d'autres solutions.»

L'installation de containers est ainsi déjà envisagée si la procédure devait s'éterniser. «Mais le bilan en énergie est dramatique, les conditions d'enseignement ne sont pas idéales et les coûts plus élevés», peste l'élue PLR.

Une nouvelle formation industrielle très attendue

Études

Pour répondre aux besoins du marché, la HEIG-VD et la Haute École Arc lancent un bachelier inédit en Suisse

Les industries ont non seulement besoin de cerveaux pour concevoir leurs machines mais surtout d'ingénieurs pour optimiser leurs systèmes de production et veiller sur eux. En Suisse, ces spécialistes de la production industrielle sont très demandés, mais encore peu nombreux sur le marché. C'est pourquoi la Haute École d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD), à Yverdon, en partenariat avec la Haute École Arc, à Neuchâtel, ont décidé de lancer une nouvelle formation bachelier en ingénierie et gestion industrielles.

Ce cursus, unique en Suisse, vise à répondre aux nouveaux besoins du marché de l'emploi, notamment aux «enjeux de la digitalisation». La formation, qui débutera à la rentrée 2018, proposera donc un pan «usine numérique». Avec la science et la technologie de l'ingénierie, elle comprendra également des cours sur l'aspect réglementaire, sécuritaire et environnemental ainsi qu'en management et en communication.

«C'est une formation très polyvalente. Notre objectif est d'abord les activités de production au sens large, relève le professeur Jean-Michel Schulz, responsable de la nouvelle filière à la HEIG-VD. Le marché de l'emploi s'oriente vers l'excellence industrielle, et avec le franc fort il y a un besoin important d'ingénieurs de haut niveau pour optimiser les systèmes

de production. Les écoles françaises, allemandes et belges sont très bien positionnées dans ce domaine, alors qu'en Suisse nous formons plutôt des ingénieurs orientés conception.» Si l'idée d'une formation commune aux deux écoles a émergé il y a environ quatre ans, elle a pris corps en 2016. «Nous avons effectué une analyse du marché en réunissant des industriels actifs dans différents secteurs, et ils ont confirmé notre intuition en mentionnant tous le besoin de spécialistes de la production», souligne le professeur Jean-Marc Buform, responsable de la nouvelle filière à la Haute École Arc.

«C'est une formation très polyvalente»

Jean-Michel Schulz Responsable de la nouvelle filière à la HEIG-VD

Les élèves sortant de cette nouvelle formation pourront occuper des postes allant de directeur d'atelier à ingénieur sécurité en passant par responsable de production. Ils auront le choix d'effectuer leurs deux premières années à Yverdon ou à Neuchâtel. Le lieu de leur troisième année dépendra ensuite de l'orientation retenue. À noter que les étudiants sont plus que bienvenues. «Dans ce type de filières nous comptons seulement 15% de filles, c'est plus que pour les filières purement techniques, mais ça reste peu. Alors que les milieux industriels cherchent désormais à atteindre une mixité des genres», observe Jean-Michel Schulz. **L. D.**

Les pompiers nord-vaudois aspirent à un peu de répit

Secours

Le SDIS Nord vaudois a accumulé un nombre record d'heures d'intervention en 2017. Et 2018 a débuté en fanfare, selon leur commandant, Éric Stauffer

Pour les pompiers nord-vaudois, l'année 2017 a été «extrêmement chargée» selon leur commandant, le major instructeur Éric Stauffer. «Et 2018 commence sur des bases semblables. Si on pouvait être un peu tranquilles jusqu'à la fin des relâches, ce serait bienvenu», affirme-t-il en marge du rapport annuel du Service de défense incendie et secours régional Nord vaudois (SDISNV), qui s'est tenu jeudi soir à Grandson.

Ce n'est pas tant le nombre d'interventions - 469 contre 459, dont 127 incendies - que leur durée qui a rendu l'exercice écumé particulièrement astreignant. «Les heures d'engagement sont passées de 4980 à 7882, soit une augmentation de 58%», relève Éric Stauffer. Une hausse qui s'explique par la nature des opérations demandées aux 255 sapeurs (dont 23 femmes) du SDISNV. Il y a certes eu une explosion suivie d'un feu dans les locaux de Leclanché, mais aussi des inondations à répétition. Notamment du côté de La Maugezzata.

«C'est bien ce qui m'inquiète, parce que, on a à peine plus qu'un mois, on a déjà passé le cap des 2000 heures d'intervention, notamment de nouveau pour des sinistres dus aux éléments naturels qui me semblent en constante aug-

mentation...» Les sapeurs nord-vaudois ont ainsi accumulé les heures de travail lors de ces inondations du 3 et du 22 janvier. «À cette dernière date, on a totalisé 700 heures en intervenant surtout du côté de Champagne et de Grandson, ainsi qu'à Yverdon dans des maisons proches de la Thièle.»

Éric Stauffer n'en fait pas un secret, une telle mise à contribution épuise des personnes qui s'engagent volontairement. «Certains ont déjà dû demander trois jours de congé à leur employeur. C'est énorme», souligne-t-il. Impossible aussi d'évoquer ce début d'année sans évoquer l'incendie du Moulin d'Yverdon, survenu jeudi dernier. Ce n'est en effet que trois jours plus tard que l'opération du SDISNV s'est achevée. «On pensait en avoir fini la veille, mais on a été rappelé le dimanche, le feu se déclarant au premier étage dans les palettes sur lesquels reposaient les sacs de farine...»

En rembobinant le fil de l'année écoulée, le commandant doit aussi déplorer les deux incendies mortels qui ont marqué les premiers jours de 2017, à Chêne-Pâquier et à Grandson. Des notes plus réjouissantes parsèment l'an dernier. Fondé en 2013, le SDISNV a ainsi tenu sa première revue quinquennale. Un événement important pour se faire connaître. Et, pour sa renommée, il peut compter depuis jeudi sur son propre hymne. Composée par un de ses volontaires, le harpiste de jazz mondialiste connu Park Stickney, elle fera du SDISNV a été inaugurée jeudi lors du rapport annuel du corps. **F.R.A.**